

Assemblée générale constitutive
Amitiés Transalpines
Comité de jumelage des communes
de St-Rambert-en-Bugey et Rueglio

Le 6 juillet 2022 à 18h30, les fondateurs de l'association *Amitiés Transalpines* se sont réunis en assemblée générale constitutive en la salle du conseil municipal de la ville de Saint-Rambert-en-Bugey.

Sont présents

ALLAIS Aurélie représentant le CSCA
BALLEYDIER Bernadette
BARTHELEMY Carole
BELLOEUF Jean
CHAFFANJON Christophe
CANARD Josiane
CHAPON Jean
CHAUME Emmanuel
DALAS Francis
DALAS Marie-Madelaine
DOUBLET Odile
DUPONT PATANT Daniel
GALARD Philippe
GALARD Lina
GALARD Gabriel
LAURENT Claire
MAUPU Anne
NAMBOTIN-GOBBI Joëlle
RIVAT Jacqueline représentant Terres d'Albarines
SCARBOTTE Evelyne
TARPIN Albert

Sont excusés

(Ayant remis procuration au président de séance)

BEAULIEUX Frédéric
CHAPUSOT Michelle
DI CARLO Jacqueline
MOREAU Dominique
MOREAU Sabine

L'assemblée générale désigne Philippe GALARD en qualité de président de séance et Emmanuel CHAUME en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Exposition des motifs de création de l'association : contexte et enjeux,
- Présentation du projet de statuts,
- Adoption des statuts,
- Désignation des premiers membres du conseil,
- Election du bureau

Après avoir présenté le contexte et les enjeux, le président commente le projet de statuts et ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. Il est acté que les modifications suivantes seront intégrées dans les statuts finaux :

1- L'article 4 précise : « *Sont membres de droit : 3 représentants du Conseil Municipal et le Maire* ».

Le conseil municipal délibérera sur le sujet une fois les statuts déposés en préfecture.

2- Dans un souci de simplification, l'article 9 indique que « *le Bureau ainsi constitué* :

- *d'un président,*
- *d'un vice-président,*
- *d'un secrétaire général,*
- *d'un trésorier.* »

3- Le montant de la cotisation ainsi que tout élément pouvant être sujet à modification ponctuelle seront précisés dans le futur règlement intérieur.

4- Carole Barthélémy indique souhaiter que Jean-Pierre Chapusot soit nommé à titre posthume membre d'honneur. L'assemblée approuve sans réserve cette requête.

Après quoi, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1ère délibération :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité les statuts dont le projet lui a été soumis sous réserve de l'intégration des points évoqués plus haut.

Aucune voix contre,
Aucune abstention.

2ème délibération :

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

Beaulieu Frédéric (Procuration remise au président de séance)
Belloeuf Jean
Chaume Emmanuel

Chapusot Michelle (Procuration remise au président de séance)
Chaffanjon Christophe
Dalas Francis
Dalas Marie-Madelaine
Di Carlo Jacqueline
Galard Carmela
Galard Philippe
Maupu Anne représentant la Galerie d'art du quai
Moreau Dominique, représentant l'Abbaye (Procuration remise au président de séance)
Moreau Sabine (Procuration remise au président de séance)
Scarbotte Evelyne
Tarpin Albert

Aucune voix contre,
Une abstention : Jacqueline Rivat représentant l'association Terres d'Albarine.

Jean Belloeuf est nommé président d'honneur.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de
Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3ème délibération :

Le conseil d'administration procède à l'élection du bureau.

Sont nommés à l'unanimité :

Président : GALARD Philippe
Vice-présidente : GALARD Carmela
Secrétaire : CHAUME Emmanuel
Secrétaire adjointe : DALAS Marie-Madelaine
Trésorier : DALAS Francis

Le président
Philippe Galard

Le secrétaire
Emmanuel Chaume